



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

6 rue de la Providence
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@wanadoo.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par
messagerie électronique aux seuls
adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioullier,
Nathalie Houdayer, Antoine Milcent.

Vendredi 28 juin 2013

N° 506



Association

Comment se faire une place quand on n'est que l'avenir ? Ouvrir la porte au changement avec les jeunes...

L'intégration de la jeunesse au sein du monde associatif est indispensable à la pérennité de celui-ci. Différents dispositifs ont été créés pour faciliter leur intégration, que celle-ci se fasse d'abord sous forme de volontariat, de bénévolat ou de salariat. Les jeunes peuvent considérer le monde associatif comme un moyen d'acquérir une expérience, de démarrer dans la vie professionnelle, ou plus simplement comme un moyen de s'épanouir personnellement. Dans tous les cas, ils sont les bienvenus et même recherchés. Pourtant, leur intégration reste un véritable « périple ». Si la volonté des associations de s'ouvrir à la nouvelle génération n'est pas en cause, c'est son mode de fonctionnement qui semble en décalage avec les modes de vie des jeunes d'aujourd'hui. La revue *Jurisassociations* fait le point sur cette question dans son édition du mois de mars 2013.



Selon Valérie Becquet, 85 % des 15-35 ans font confiance aux associations pour faire évoluer le monde dans le sens qu'ils veulent ⁽¹⁾. Cette génération est aussi une génération qui utilise beaucoup les associations pour leur accomplissement personnel (activité sportive, culturelle), ce qui n'exclut pas une activité bénévole.

Cependant, les modalités de l'activité bénévole ont changé pour cette génération. « *Naguère, c'était davantage par sympathie pour un discours, une vision du monde que l'on s'affiliait à un mouvement. Désormais, c'est l'activité menée personnellement qui est au centre du processus* » ⁽²⁾. L'engagement est maintenant non seulement « *une affaire d'expression individuelle* », mais doit en plus satisfaire le « *goût pour l'action concrète et immédiate* » des jeunes.

Beaucoup donnent également un sens personnel à leur engagement, surtout s'ils ne sont pas encore actifs, auquel cas un engagement bénévole peut être considéré comme « *une mise à disposition de connaissances acquises lors des études, une réflexion sur une orientation professionnelle, ou alors une acquisition de compétences ou d'une expérience valorisable sur le marché du travail* » ⁽³⁾.

Ce type de comportement découle aussi de la décision de certaines universités de valoriser l'expérience associative au sein de cursus et de la possibilité d'obtenir un diplôme suite à une activité bénévole par la validation des acquis de l'expérience (VAE). L'altruisme, s'il n'est pas toujours secondaire, n'est donc presque jamais seul dans les motivations d'engagement des jeunes.

Bénévolat, volontariat, salariat...

Il n'y a d'ailleurs pas eu d'erreurs de lecture sur les raisons de l'engagement des jeunes quand le service civique a été créé. Ce dispositif, favorable à l'engagement associatif des jeunes, leur est également présenté comme une occasion de se former. C'est d'ailleurs cet avantage, principalement, qui en fait le succès. Mais le succès du dispositif est aussi un succès à plus long terme : « *Plus de trois quarts des jeunes déclarent à la fin de leur service civique souhaiter s'engager dans une association* ».

Cependant, s'ils ne rechignent pas à s'engager bénévolement, ou via le dispositif du service civique, ils ne refuseraient pas pour autant une activité salariée dans les mêmes structures.

⁽¹⁾ – Valérie Becquet, « L'engagement des jeunes dans l'espace public », in B. Roudet, *Regard sur les jeunes en France*, INJEP, PUL, 2009, p.103-122.

⁽²⁾ – Coline Vanneroy, « Les jeunes aux manettes », *Jurisassociations : Le périple jeune*, n° 475.

⁽³⁾ – Valérie Becquet, « Entre bénévolat, volontariat et salariat, mon cœur balance ! », *Jurisassociations : Le périple jeune*, n° 475.

Ainsi, certains restent dans la même structure en adoptant avec le temps une position plus à leur convenance, « *du bénévolat au salariat ou du volontariat au salariat, voire un enchaînement des trois positions* ». Sur ce point également, les pouvoirs publics se servent d'une réalité de terrain pour adapter leur politique en faisant, depuis des décennies, du secteur non-marchand, via différents dispositifs, une porte d'entrée vers le monde professionnel. Le plus récent de ces dispositifs est évidemment celui des emplois d'avenir. Mais l'ambition professionnelle de certains jeunes n'est parfois pas simplement d'utiliser les associations comme tremplin pour un premier emploi, mais aussi d'acquérir une fonction d'encadrement. De plus en plus de formations initiales forment à « l'économie sociale et solidaire » ou à « l'entreprenariat social », y compris dans les écoles de commerce. Le domaine associatif, qui semblait être l'un des derniers dans lequel les autodidactes ont encore leur place, pourrait voir à moyen terme, la fin de cette spécificité.

« Les jeunes, des citoyens comme les autres ? »

La jeunesse parvient donc tant bien que mal à prendre sa place dans le milieu associatif, qu'il s'agisse de s'engager ou d'occuper un emploi, mais les responsables associatifs attendent aussi d'elle qu'elle puisse prendre la relève et occuper des fonctions d'administration. Pourtant, ce n'est pas si simple. Si les responsables associatifs cherchent

leur propre relève et si les jeunes sont prêts à s'engager, alors où réside le problème ?

Claire Feintrenie y voit un lien avec la prolifération de conseil de jeunes ou d'instances du même type, comme si l'on ne faisait confiance aux jeunes qu'au sein de groupes spécifiques, dont la mission est d'ailleurs souvent de réfléchir à la situation... des jeunes. Dans l'article « Les jeunes, des citoyens comme les autres ? »⁽⁴⁾, l'auteure fait aussi un parallèle avec le manque de représentativité au niveau politique. Partager le pouvoir avec un autre groupe, c'est ébranler un système de domination.

Mais les réticences sont aussi et surtout liées à une méfiance vis-à-vis des jeunes : « *Pas assez crédibles, pas assez expérimentés, les jeunes sont exclus des sphères de décision pour la même raison qui les y rend attractifs : leur nouveauté, leur fraîcheur* ».

Les accueillir, c'est aussi ouvrir la porte au changement. Si l'on appelle à une relève de la jeunesse tout en acceptant seulement ceux qui ont la même manière de voir les choses que soi, on peut s'attendre à quelques déconvenues. Pourtant, « *les associations doivent répondre à l'envie d'engagement des jeunes et assumer un rôle formateur vis-à-vis de ces derniers. Il s'agit, via la vie démocratique associative, de mettre la main à la pâte de la citoyenneté* ».



À vos agendas

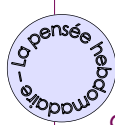
France Alzheimer : 29 juin, à Laval Les plus grands airs d'opéra et d'opérettes

Le samedi 29 juin, à 14 h 30, salle du Palindrome (ancien Leclerc), route de Tours, à Laval, France Alzheimer Mayenne organise un concert lyrique « music'o seniors » avec des interprètes professionnels venant spécialement de Paris : Simona Caressa, mezzo soprano ; Fabrice Alibert, baryton ; Martin Surot, pianiste. Ils interpréteront des airs d'opéra et d'opérettes emblématiques.

« *Nous connaissons maintenant, précise France Alzheimer Mayenne, les bienfaits de la musique et du chant chez les malades souffrant de maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées, avec des impacts sur la stimulation du cerveau et la relance des neurones non encore atteints pour les stimuler et les remettre en action* ».



Gratuit pour les adhérents de l'association, leur famille et amis proches. La salle peut accueillir 250 personnes.



« *Le management hiérarchique classique n'est pas la seule manière de faire fonctionner une entreprise. On peut aussi se passer totalement de "petits chefs". Mais attention : un tel fonctionnement est aussi en réalité plus contraignant et plus exigeant pour les salariés concernés (...). Une organisation dans laquelle chacun dispose d'une grande liberté et du pouvoir de prendre des décisions qui engagent le collectif tout entier est-elle accessible à tous ? (...) La "régulation par les pairs" ne supporte pas la médiocrité. Et lorsqu'il n'y a ni titre ni grade, chacun n'est respecté que pour la qualité de son travail, sa fiabilité et sa loyauté envers ses collègues et l'organisation dans son ensemble* ».

Marc Mousli, « Manager autrement, c'est possible ! », *Alternatives économiques* n° 323 d'avril 2013.

⁽⁴⁾ – Claire Feintrenie, « Les jeunes, des citoyens comme les autres ? », *Jurisassociations : Le périple jeune*, n° 475.